

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE  
DU CONSEIL COMMUNAL DE CONCERTATION  
DU 7 FÉVRIER 2024**

**LIEU DE LA RÉUNION :** Centre social « La Maison du Grand Cerf »  
Rue Vincent Auriol à RONCHIN

**PRÉSENTS- :**

**1- Présence des élus municipaux**

- Monsieur Jean – Michel Lemoine, Maire de Ronchin,
- Madame Isabelle Delacroix, Adjointe déléguée à la transition citoyenne et à la politique de la ville,
- Madame Johanne Merchez, Adjointe déléguée à la petite enfance,
- Madame Béatrice Hoflack, Adjointe déléguée aux travaux, à l'urbanisme et au logement,
- Madame Maude Leclercq, Adjointe déléguée aux finances, à la commande publique et au budget climatique,
- Et Madame Céline Durot, Conseillère déléguée à la transition solidaire et à l'écologie.

**2- Présence des membres du CCC tirés au sort**

- Madame Baillieu Sylviane,
- Madame Chauvin Catherine,
- Madame Collignon Céline,
- Madame Dewitte Monique,
- Monsieur Fournier Pascal,
- Madame Maurice épouse Duflot Pascale,
- Monsieur Patrick Versaevel,
- Monsieur Selmi Rachid,
- Madame Taoual Martine,
- Madame Turquin Laëtitia.

**3- Présence de la coordinatrice du CCC**

- Madame Sachet Debrabant Yvane.

**4- Présence des Ronchinoises et Ronchinois**

- Une trentaine de personnes dans le public.

## **ABSENTS :**

- *Monsieur Cliquennois Manuel,*
- *Madame Dubrulle Anne – Sylvie,*
- *Madame El Kasimi Benaïssa,*
- *Madame Guenfoud Houria,*
- *Monsieur Pourbaix Quentin,*

## **EXCUSES :**

- *Madame Evrard Audrey,*
- *Monsieur Jean- Marie Pruvot,*
- *Monsieur Robert Laurent.*

## **ORDRE DU JOUR DE LA REUNION PUBLIQUE :**

- *Présentation de la coordinatrice : Madame Yvane Sachet Debrabant.*
  - *Présentation des membres du CCC.*
  - *Lecture du règlement intérieur du CCC.*
  - *Travaux de la rue De Lattre de Tassigny.*
  - *Démolition, construction de la structure multi – accueils.*
  - *Point d'étape sur le centre-ville.*
  - *Questions diverses.*
- 

### **1- OUVERTURE DE LA RÉUNION PUBLIQUE**

La séance s'ouvre avec quelques mots de bienvenue de Monsieur Jean-Michel Lemoine, Maire de Ronchin.

Il cède la parole à Madame Isabelle Delacroix, Adjointe déléguée à la transition citoyenne et à la politique de la ville qui accueille les nouveaux membres tirés au sort du Conseil Communal de Concertation et les Ronchinoises et Ronchinois présents, en ces mots :

*« Mesdames, Messieurs,*

*Tout d'abord, je tiens vivement à remercier le public présent ainsi que certains des élus présents de la ville.*

*Pour cette première réunion du Conseil Communal de Concertation, je tenais à ce que les membres tirés au sort le 16 janvier dernier puissent se présenter à la population.*

*Trois membres se sont excusés de ne pouvoir participer à la réunion de ce soir. Pour le quartier Petit Ronchin, Mr Laurent Robert, Pour le Grand Ronchin, Mr Jean Marie Pruvost et Mme Audrey Evrard.*

*Je tenais à vous présenter Mme Yvane SACHET DEBRABANT qui a accepté le rôle que Mr le Maire lui a confié, à savoir, la coordination du Conseil Communal de Concertation.*

*Je remercie la présence de Mr le Maire et le remercie également de la confiance qu'il me donne concernant la mise en route du Conseil Communal de Concertation.*

*Je tenais à vous informer que cette première réunion est une réunion d'information, que l'ordre du jour n'a été, en aucun cas, travaillé en amont avec les membres du CCC et qu'aucune décision n'a été prise avec les membres.*

*Bien évidemment, les prochaines réunions publiques feront l'objet de pré-réunion(s) entre membres pour prendre possession des dossiers et travailler sur les prochains ordres du jour qui auront des thèmes à discuter, développer et valider, ensemble.*

*Puisque l'objectif de cette nouvelle instance est bien de rassembler tous les Ronchinoises et Ronchinois en favorisant la cohabitation de chaque quartier, l'ordre du jour de ce soir touche les différents quartiers de notre ville.*

*Les informations que nous allons vous communiquer, nous semblaient importantes d'être diffusées.*

*A savoir : - les travaux de la rue de Lattre de Tassigny pour le grand Ronchin.*

- La démolition et construction de la structure multi accueil pour le Champ du Cerf.*
- Le point d'étape sur le centre-ville pour le quartier du Petit Ronchin.*
- Puis nous passerons aux questions diverses.*

*Mais avant de commencer, je laisse la parole à Mme Debrabant pour les premiers points à l'ordre du jour à savoir :*

- La présentation des Membres*
- La lecture du règlement du CCC.*

*Pour les membres qui n'ont pas pu être présents lors du tirage au sort, il vous sera demandé de bien vouloir signer quelques documents à la fin de notre réunion.*

*Je vous en remercie ».*

Elle cède la parole à Madame Yvane Sachet Debrabant, coordinatrice du Conseil Communal de Concertation, désignée par Monsieur le Maire.

## **2- PRÉSENTATION DE LA COORDINATRICE**

### **2.1 – PRÉSENTATION D'YVANE SACHET DEBRABANT**

*« Mesdames, Messieurs, Bonsoir,*

*Je suis honorée d'être parmi vous ce soir, pour la première séance publique du Conseil Communal de Concertation. J'ai accepté cette mission confiée par Monsieur le Maire, sous la responsabilité de Madame Delacroix, en charge de la transition citoyenne.*

*Née dans le Pas-de-Calais (Boulogne Sur Mer), je quitte mon département d'origine pour des raisons professionnelles, en me rapprochant de la métropole lilloise.*

*Juriste de formation, développeur social local, j'ai participé pendant plus de quinze années, à la mise en œuvre sur les territoires des Hauts-de-France, à l'émergence de projets institutionnels ou de citoyens, afin de répondre aux besoins ou aux attentes de la population.*

*Fondatrice et gérante du Cabinet d'expertise juridique de l'Action Sociale YSD\_ Consulting, je continue à accompagner des porteurs de projets dans leur développement social et je participe, également, à la formation des futures générations de travailleurs sociaux, comme ceux déjà en poste.*

*C'est naturellement, en tant qu'habitante de Ronchin, que je me suis jointe aux causes défendues par la Municipalité : social, solidarité, développement durable, transition écologique, sont de thèmes porteurs de valeurs que je défends depuis mon adolescence.*

*Je vous en remercie et ai hâte de participer à la nouvelle formule du Conseil Communal de Concertation. »*

### **2.2 – MISSIONS DE LA COORDINATRICE**

Fonction intermédiaire entre les membres du CCC et les élus municipaux, la coordinatrice est en charge de l'organisation des ressources pour mettre en œuvre les projets issus des quartiers de la Ville.

Elle garantit l'exécution des projets et permet avec l'ensemble des membres du CCC, leur supervision et leur promotion auprès des habitants de la Ville.

Elle permet l'organisation technique des tenues des réunions du CCC, à deux niveaux :

- Entre les membres du CCC,
- Et en réunions publiques, sous la responsabilité de l'élue en charge de la délégation.

Enfin, elle est partie prenante de la composition de CCC, conformément à l'article 2 du règlement intérieur de l'instance.

### **3- PRESENTATION DES MEMBRES DU CCC TIRES AU SORT**

#### **3.1- Pour le quartier *Champ du Cerf*, les représentantes sont :**

- Madame Baillieu Sylviane,
- Madame Collignon Céline,
- Madame Dewitte Monique,
- Madame El Kasimi Benaïssa,

#### **3.2- Pour le quartier *Petit Ronchin*, les représentants sont :**

- Madame Dubrulle Anne-Sylvie,
- Madame Maurice Pascale,
- Monsieur Pourbaix Quentin,
- Monsieur Robert Laurent,
- Monsieur Selmi Rachid,
- Madame Turquin Laëtitia.

#### **3.3- Pour le quartier *Grand Ronchin*, les représentants sont :**

- Madame Chauvin Catherine,
- Monsieur Cliquennois Manuel,
- Madame Evrard Audrey,
- Monsieur Fournier Pascal,
- Monsieur Jean-Marie Pruvot,
- Madame Taoual Martine.

#### **3.4- Pour le quartier *politique de la ville*, les représentants sont :**

- Madame Guenfoud Houria,
- Monsieur Versaevel Patrick.

Les membres présents sont invités à prendre la parole pour se présenter personnellement et pour faire part de leur appartenance aux quartiers de la Ville.

### **4- LECTURE PUBLIQUE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CCC**

La coordinatrice reprend le micro pour parcourir les dispositions du règlement intérieur du Conseil Communal de Concertation.

Cet outil permet d'encadrer les règles de fonctionnement de l'instance de concertation (composition, missions, ressources humaines et moyens financiers). Il vient également fixer les règles et les comportements de bonne conduite de ses membres (démission et remplacement, règles de bonne conduite).

Le règlement intérieur sera accessible sur le site de la Commune.

## **5- POINT SUR LES TRAVAUX DE LA RUE DE LATTRE DE TASSIGNY**

Monsieur Julien Crépy, Directeur des Services Techniques, présente l'avancée des travaux en trois points.

Il précise que le réaménagement se poursuivra sur l'année 2024.

- L'aménagement du périmètre urbain au cœur du centre-ville.
- Les concertations avec les riverains sur le montage du projet avant sa finalisation.
- Le phasage des travaux qui a été présenté à la population par voie d'affichage public.

Il précise que cette rue est longue de plus 1km4, qu'une piste cyclable est prévue et que l'éclairage public sera changé.

Des questions sont posées dès la fin des propos de Monsieur Crépy, notamment sur l'installation de nouveaux panneaux d'affichage dans la Ville et sur l'abattage de certaines espèces d'arbres dans la réalisation des travaux.

Des réponses sont apportées à ces questions.

Une troisième question sur la dangerosité du secteur « Salengro/ De Lattre de Tassigny » vient clore le point.

## **6- POINT SUR LA DÉMOLITION ET LA CONSTRUCTION DU MULTI- ACCUEIL**

Madame Johanne Merchez, Adjointe déléguée à la petite enfance présente les futurs travaux associés au multi-accueil « Petits Bruants » :

*« Un projet de démolition et reconstruction du multi accueil des petits Bruants situé au Champ du Cerf, 40 rue Chopin à Ronchin est prévu.*

*L'implantation de la nouvelle structure restera sur le même terrain, le souhait était qu'elle reste dans le quartier du champ du cerf.*

*Pour des raisons de proximité pour les familles, les enfants seront accueillis dans un modulaire confortable, sur le parking de l'EHPAD. Les modalités d'accueil sont les suivantes : Ouverture de 8 H à 17 h et l'accueil occasionnel et régulier.*

*Le déménagement dans les locaux provisoires de qualité est programmé lors des vacances d'avril 2024.*

*Ces efforts d'adaptation ne seront pas vains. La surface dédiée aux enfants et au personnel dans le futur Multi accueil sera agrandie. Le projet prévoit la construction d'un bâtiment en R + 2 revêtu d'un bardage bois d'une surface totale de 474 ,55 M<sup>2</sup>.*

*Le projet développe sur cette hauteur des terrasses en cascade, orientées vers le sud, permettant aux personnels et aux enfants de disposer d'espaces extérieurs accessibles depuis chaque niveau.*

*Au rez de chaussée, l'espace d'éveil s'ouvre largement sur un jardin et offre la protection d'une petite avancée formant un préau sur l'espace de jeux, les jours de pluie.*

*La future structure sera un bâtiment à énergie positive, répondant aux objectifs de performances énergétiques de la commune.*

*Le bâtiment produira plus d'énergie qu'il n'en consomme pour son fonctionnement.*

*Pour satisfaire à ces exigences, des panneaux solaires photovoltaïques seront installés sur le toit du bâtiment mais aussi sur la toiture de l'école située à proximité immédiate du projet.*

*La capacité d'accueil sera, elle aussi, de même augmentée de 12 à 15 places.*

*Une salle de motricité sera créée au sein de la nouvelle structure avec l'espoir que les enfants accueillis en MAM ou chez l'assistante maternelle puissent en bénéficier, dans le respect des normes de sécurité des enfants ».*

A la fin de la présentation, un échange avec la salle s'ouvre sur les ouvertures ponctuelles des activités petite enfance aux Ronchinois et sur les moyens de les mobiliser (réservation des activités). La question est également posée pour la piscine municipale.

L'idée serait d'amener les professionnels de ces structures d'accueil de l'enfance à repenser les entrées et les sorties dans les activités proposées par ces établissements.

## **7- POINT D'ÉTAPE SUR LE CENTRE-VILLE**

Madame Béatrice Hoflack, Adjointe aux travaux, à l'urbanisme et au logement indique que le projet est en cours depuis longtemps.

Elle rappelle la volonté à ce que le projet puisse être mené en concertation avec les riverains et participe à la rénovation du centre-ville.

Madame Isabelle Delacroix, rappelle que lors du budget participatif de 2022 une Ronchinoise a déposé l'idée de créer des trompes l'œil ou mises en scènes des fenêtres murées. Puisque cette idée a été retenue par les Habitants et que le jury du budget participatif l'a validée, le projet verra le jour sur des panneaux amovibles pour qu'ils puissent être déplacés avant les travaux.

## **8- QUESTIONS DIVERSES**

Des questions jaillissent du public, notamment concernant le projet d'habitat adapté pour les gens du voyage en bordure de la trame verte.

Madame Béatrice Hoflack répond à la question et rappelle à la fois, les obligations légales quant à ce projet d'implantation pour onze logements, et la difficulté de trouver des terrains répondant aux injonctions légales. Cependant la Municipalité suit de très près ce projet et des réunions publiques, ainsi que des échanges avec la MEL se sont engagés.

D'autres questions s'élèvent, notamment sur la propreté dans la ville, la question des poubelles, qui ont reçu la réponse de Madame Maude Leclercq, Adjointe déléguée aux finances, à la commande publique et au budget climatique.

Enfin, des questions s'érigent sur l'organisation interne du Conseil Communal de Concertation et la place des représentants des quartiers dans la détermination des ordres du jour.

Madame Isabelle Delacroix, élue déléguée à cette instance, propose différentes pistes de méthodologie qui doivent être discutées entre les membres du CCC.

L'instance se penchera sur les moyens de promotion et de communication des travaux menés au sein de cette instance, auprès de la population ronchinoise.

La séance est levée aux alentours de 21 heures 30.